

Programme de rachat d'actions

2.2.4. Actions détenues par la société

2.2.4.1. Bilan du précédent programme de rachat d'actions

Le Directoire, dans sa séance du 25 janvier 2011, a décidé d'élargir les objectifs du programme de rachat d'actions, en cours, à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance, conformément à la décision du Conseil de surveillance du 16 décembre 2010. Les plans 2009 et 2010 ajustés en cours d'acquisition portent respectivement sur 0,593 et 1,166 million d'actions, soit un total de 1,759 million d'actions. Le prix de rachat maximum unitaire a été fixé à 25 euros, soit un montant maximum de 43,97 millions d'euros.

2.2.4.2. Flux bruts cumulés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité)

	Achats	Transferts/Cession
Nombre de titres	1 759 000	509 096
Cours/Prix moyen unitaire en euros	21,27	19,79
Montant cumulé en euros	37 421 845	10 075 009

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant.

2.2.4.3. Programme de rachat en cours

Sur délégation du Directoire du 15 novembre 2011, un programme de rachat d'actions a été mis en place le 15 novembre 2011 dans le cadre de l'autorisation donnée aux termes de la dixième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2011.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé est de 10 % du capital social, avec un prix maximum de 25 euros par action, conformément au plafond fixé par l'Assemblée générale.

Lors de sa mise en œuvre, ce programme de rachat avait pour seul objectif, d'assurer, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'animation du marché des titres Vivendi.

2.2.4.4. Autodétention (hors contrat de liquidité)

Situation au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, Vivendi détient 1 329 018 de ses propres actions de 5,50 euros nominal chacune, soit 0,11 % du capital social, qui étaient affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions arrivés à échéance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2011 s'élève à 28,4 millions d'euros et la valeur de marché à la même date, s'élève à 22,5 millions d'euros. Les 79 114 actions précédemment détenues ont été adossées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance par décision du Directoire du 15 novembre 2011.

2.2.4.5. Flux bruts cumulés du 1^{er} janvier 2012 au 29 février 2012 des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité)

	Achats	Transferts/Cession
Nombre de titres	Néant	Néant
Cours/Prix moyen unitaire en euros	na	na
Montant cumulé en euros	na	na

na : non applicable.

Vivendi détient, au 29 février 2012, 1 329 468 de ses propres actions, soit 0,11 % du capital social.

2.2.4.6. Contrat de liquidité

Vivendi a, depuis le 3 janvier 2005, mis en œuvre un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

En 2011, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 8 356 419 actions, soit 0,67 % du capital social pour un montant de 159,3 millions d'euros et les ventes cumulées ont porté sur 8 356 419 actions pour un montant de 159,9 millions d'euros.

Au titre de ce contrat de liquidité, à la date du 31 décembre 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 0 titre, 51,3 millions d'euros. En 2011, la plus-value dégagée au titre du contrat de liquidité s'est élevée à 0,6 million d'euros.

La commission de gestion du contrat de liquidité a engendré, en 2011, 180 000 euros (HT) de frais.

2.2.4.7. Autocontrôle

Au 31 décembre 2011, les filiales de Vivendi détiennent 450 actions.

2.2.4.8. Positions ouvertes sur produits dérivés au 31 décembre 2011

Néant.